

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 5 fr. la ligne ; 2^e page : 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie-Constantine 10 fr. par an
France 12 - Etranger 15 fr. —

POUR L'ENFANCE

Tous demain à la grande fête nautique de la Marsa

La statue de Paul Bourde sera le symbole d'une colossale spoliation

Notre ami, M. Emile Morinaud, qui s'est taillé dernièrement un très beau succès à la Chambre des députés avec son discours sur les menées communistes en Afrique du Nord et particulièrement en Algérie, discours qui aurait dû être affiché sur tous les murs de France, d'Algérie, des Colonies et pays de protectorat, a remis sur le tapis la question de la statue de Paul Bourde en demandant dans son journal le « Républicain » de Constantine l'inscription sur le socle des noms du contrôleur civil Fidelle et du caïd Si Saddok Djellouli.

Nous aurions acquiescé bien volontiers si nous n'étions choqué de voir qu'on va élever une statue au hargneux et détesté fonctionnaire qui dut quitter la Tunisie contre son gré sa situation étant devenue intenable par suite de ses relations plus que tendues avec la colonie agricole.

Mais c'est à un autre point de vue que nous nous refusons de nous associer à l'hommage qui sera rendu à celui qu'on veut faire passer comme le rénovateur de la forêt d'oliviers qui s'étend tout autour de Sfax et même un peu plus loin alors que c'est un nommé Si Brahim Siala ancien colonel à la suite du bey qui le renseigna. Nous étions là et pouvons l'affirmer.

Cette forêt englobe non seulement les terres sialines, ainsi dénommées du nom de leur primitif possesseur, un des ancêtres du colonel, mais encore d'autres terres qu'on a baptisées sialines pour les besoins de la cause des Pédebidou et autres amis de M. Paul Bourde.

Ce Siala avait laissé une descendance dont le colonel, qui mettait tous ses espoirs dans le pays protecteur pour rentrer en possession des biens de ses ancêtres qu'un bey mal luné leur avait confisqués pour ne pas lui avoir fourni les quelques milliers de boukouffas qu'il réclamait.

Ce qui arrivait assez souvent. Paul Bourde au cours de son séjour en Tunisie fut assez malmené par de Carnières qui passait à juste raison pour le chef de la colonie agricole, par Vigné d'Octon et par quelques autres publicistes locaux ou d'ailleurs.

Il était miné par la maladie et son caractère s'en ressentait fortement, aussi jouissait-il de l'antipathie à peu près générale non seulement de la colonie agricole mais de la colonie tout court, y compris le propre frère de M. Pierre Mille, lui même.

Nous verrons le jour de l'inauguration de la statue si les représentants de la colonie agricole oseront participer à la cérémonie et par la voix d'un délégué prononcer le panégyrique de celui dont on demandait la tête — au figuré — et qu'on finit par avoir.

A la grande joie de tous. M. Paul Bourde plus miné que jamais par la maladie partit la haine au cœur pour Madagascar où il ne put rester longtemps et dut rentrer bientôt en France où ses amis lui firent obtenir une grosse perception à Paris, non qu'il en eût besoin, mais pour qu'il n'eût pas l'air d'avoir amassé le magot au cours de ses quelques années d'administration.

Le jour où nous accompagnâmes Si Brahim Siala chez Paul Bourde, nous voyons encore celui-ci enfoncé dans son fauteuil, les deux bras allongés sur le bureau, un coup-papier entre les mains, le regard fuyant sous son lorgnon, il avait tout à fait la tête de quelqu'un préméditant un mauvais coup.

Si Brahim Siala avait refusé les bons offices d'un interprète du nom de Lasram, croyons-nous, il s'exprimait en un sabir que Paul Bourde comprenait parfaitement.

Il le laissa parler de ses terres et des vestiges d'anciens moulins à huile qui déclinaient à n'en pas douter l'existence d'une vaste forêt d'oliviers qu'il se proposait de reconstituer avec le concours des français.

Quand il eut fini il lui présenta ses papiers que Paul Bourde refusa de prendre.

Les explications fournies lui avaient-elles

ouvert les yeux, toujours est-il qu'il lui dit : « cette histoire ne me regarde pas, si tu as des droits à faire valoir, adresse-toi à ton souverain ».

La bonne blague ! justement Si Brahim Siala avait vu son souverain et c'est lui qui lui avait conseillé de voir Paul Bourde qui en parlerait au résident général et c'est pour quoi il nous avait prié de l'accompagner.

Ce qui avait l'air de gêner le mal léché qu'était ce rustre. Notre ami, M. Morinaud, ignore naturellement ces détails sans quoi il se serait gardé d'approuver la statue, hommage qui doit revenir à celui qui fut la victime de Paul Bourde et dont la femme est actuellement plongée dans une gêne voisine de la misère au point qu'on va vendre sa maison de Radès où elle a vécu jusqu'ici depuis la mort de son mari le colonel Si Brahim Siala.

L. de P.

BULLETIN

Après la réunion assez multueuse des fonctionnaires pendant la session même du Grand Conseil on pouvait croire que la décision de notre grande assemblée au sujet de l'indemnité de résidence allait provoquer une nouvelle tempête... d'imprécations et de récriminations contre nos honorables.

Nullement. Nos chers fonctionnaires — sans jeu de mots — avouent que le tour est bien joué et s'avouent franchement vaincus par la maladresse des dirigeants de la Fédération.

Et c'est sur elle qu'ils s'en prennent de leur déconvenue pour avoir si mal manœuvré à leur point de vue tunisien car c'est le sentiment de nos protégés que nous rapportons ici et non celui de nos compatriotes qui n'en sont pas à attendre les quelques centaines de francs de cette indemnité puisqu'ils jouissent déjà du tiers tunisien intégral qui les avantage sur leurs collègues d'Algérie qui n'ont que le quart colonial plus une indemnité temporaire de 8 %.

Nos compatriotes réclamaient les mêmes avantages que leurs camarades de France. à la section française on a fait droit à leur demande en votant une somme globale de 7 millions cent mille francs pour être partagée entre tous les fonctionnaires qui de ce fait vont toucher chacun 800 francs malgré la section indigène qui a repoussé l'indemnité que la commission arbitrale a maintenue.

Mais ce qui nous étonne, c'est le marchandage auquel s'est livré « Tunis-Socialiste » pour réclamer un relèvement à 1200 francs dont se contenteraient les dirigeants de la fédération après les 1650 précédemment réclamés.

En un mot, le journal a cherché à sauver la mise au bureau de la Fédération et a fait appel à la Commission arbitrale pour lui donner satisfaction.

Où est le temps où « Tunis Socialiste » ritupérait lorsque cette même commission arbitrale prenait des décisions qui ne lui donnaient pas satisfaction ?

On méconnaissait les droits et prérogatives du Grand Conseil et patate et patate et voilà qu'aujourd'hui c'est sur elle qu'il comptait et avait mis tous ses espoirs, malheureusement elle n'a pu lui donner satisfaction.

Les temps changent les hommes aussi.

Il y a quelqu'un qui a dû bien rire dans sa barbe.

Faisons comme lui.

La propriété commerciale

Un jugement extrêmement intéressant vient d'être rendu par le Tribunal civil de Lyon (Rhône) le 6 avril 1927. C'est la première application de la loi du 30 juin 1926 en matière d'indemnité pour refus de renouvellement. Il s'agissait d'un locataire à fin de bail, le sieur Thibaud, marchand de fromages et salaisons, 4, rue Grenette, à Lyon.

Ses propriétaires, les frères Reynier, exerçaient dans l'immeuble voisin le commerce d'épices et s'étaient rendus acquéreurs, en 1920, de l'immeuble où exerçait le sieur Thibaud.

Ils avaient refusé le renouvellement pour reprendre les locaux. Le sieur Thibaud les assignait en paiement de l'indemnité d'éviction, qu'il évaluait à la valeur du fonds, 120.000 francs.

Les frères Reynier soutenaient qu'ils ne devaient aucune indemnité, faisant valoir qu'ils avaient acquis l'immeuble depuis plus de cinq ans.

Nos lecteurs commerçants et indignés savent, en effet, que, d'après l'article 5, alinéas 2 et 3, de la loi d u30 juin 1926, lorsque l'acquisition de l'immeuble est faite moins de cinq ans avant l'expiration du bail, elle est présumée faite dans le but de faire fraude au droit du locataire à faire la preuve.

C'est ainsi que le Tribunal de Lyon a jugé, et parmi les nombreux « attendus », nous citons ceux-ci, particulièrement suggestifs :

« Le propriétaire qui a acquis l'immeuble depuis moins de cinq ans est présumé avoir acquis pour l'agrandissement des locaux où il exerce son commerce, et cette présomption déplace au profit du locataire le fardeau de la preuve. Mais, dans le cas où l'acquisition remonte à plus de cinq ans, il demeure loisible au locataire d'établir que cette acquisition a été faite dans le but qui, aux termes de la loi, donne droit à l'indemnité. Et cette preuve peut être faite par simples présomptions et résulter des circonstances de la cause ».

« Si, quant au chiffre de l'indemnité, le législateur a entendu laisser aux tribunaux un souverain pouvoir d'appréciation, les juges, pour ne point tomber dans l'arbitraire, doivent poser certaines bases.

« Ainsi, la valeur du fonds de commerce doit rester le critérium principal du préjudice, en tenant compte, cependant, de l'aggravation résultant des plus ou moins grandes possibilités pour le commerçant d'employer ailleurs son activité.

« Et la valeur du fonds de commerce doit être recherchée dans ses éléments intrinsèques, au premier rang desquels apparaissent le chiffre d'affaires et le chiffre des bénéfices nets faciles à établir par les déclarations au fisc. Quant au coefficient par lequel le bénéfice annuel doit être multiplié pour calculer la valeur du fonds, il est susceptible d'être modifié par les circonstances particulières ; cependant, celui de trois, proposé lors de la discussion, puisée dans les usages commerciaux demeure une indication précieuse.

Après ces « attendus » fortement motivés, le Tribunal a fixé l'indemnité à 50.000 francs, à verser au sieur Thibaud avant son départ.

Le Tribunal de Lyon a indiqué, dans ces limites, des règles directives d'une incontestable utilité. Elles seront de nature à faire réfléchir les propriétaires dont le refus de renouvellement n'aura pas été reconnu légitime.

Rhubarbe et séné

La « Chronique de l'Institut Colonial » de Paris fait justement remarquer que les vœux des conférences qui réunissent chaque année les chefs du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Afrique Occidentale française et leurs principaux collaborateurs sont appelés à demeurer stériles si une commission permanente n'est créée pour assurer l'application des décisions intervenues.

C'est du reste ce que demandait M. Antonelli, député de la Haute-Savoie qui parlait même d'élargir le cadre des participants et d'en faire une sorte de petit parlement africain.

Comme ces conférences ont lieu tantôt à Alger, tantôt à Rabat, tantôt à Tunis nous voyons mal la réunion de tous ces personnages trimballés de Tunis à Rabat ou inversement.

Aussi Alger, par sa situation centrale, devrait, comme nous l'avons déjà demandé, être choisie comme siège définitif des conférences.

De plus, les assauts d'éloquence auxquels se livrent les trois chefs de l'Afrique du Nord et celui de l'Afrique Occidentale française au commencement, et quelque fois à la fin, des travaux, devraient être supprimés comme parfaitement inutiles, seul le gouverneur général de l'Algérie pourrait tenir la crachoir pour un très bref discours d'ouverture et de clôture.

Et les conférences ne s'en porteraient pas plus mal.

On y gagnerait une séance qui pourrait être mieux employée qu'à cette profusion de rhubarbe et de séné qui fait sourire la galerie.

Echos & Nouvelles

LA FETE DE LA MARSIA

Dimanche aura lieu à la Marsa, sous la présidence d'honneur de notre ami, M. François Portelli, directeur du « Journal de Tunis », une fête comme en n'en aura jamais vu dans la cité beylicale.

Des enveloppes-surprises seront vendues par d'accortes jeunes filles qui réservent, c'est le cas de le dire, des surprises agréables à ceux qui ont de la chance.

Done dimanche tout le monde à la Marsa, on s'y amusera et l'on coopèrera l'œuvre de l'Enfance.

POUR LE PEUPEMENT FRANCAIS De Carnières avait pour habitude de dire que les fonctionnaires en Tunisie n'étaient que des passants....

Avait-il tort ? Atteints par la limite d'âge plusieurs professeurs ou fonctionnaires vont quitter la Tunisie sans esprit de retour.

Rien ne les retient au rivage pas même la retraite qui leur est servie.

Vingt années de séjour ou plus n'ont pu les acclimater au pays.

Faire tant de sacrifices pour un résultat pareil, c'est désespérant.

Un tunisien nous disait : « Voyez, on leur enlève la « mangoire » alors ils n'ont rien de plus pressé que de filer ».

Et ils sont tous comme ça vos compatriotes.

La Tunisie est une bonne vache à lait qui malheureusement ne retient que ceux qu'elle gave, quand la portion diminue on fiche le camp ».

Il y aurait peut être un moyen à prendre pour éviter cet exode, préjudiciable entre tous : ce serait d'imposer l'obligation à tous retraités de résider dix ans dans le pays après la mise à la retraite sinon le peuplement français n'est qu'un leurre puisque à chaque recrue correspond un départ.

LA BANQUE DE TUNISIE reçoit sans frais les souscriptions aux OBLIGATIONS 6 % 1927 amortissables en 50 ans, émises à 460 francs.

UNE ADMINISTRATION EN REGLE

Il est une administration tunisienne, une seule, dit la « Tunisie Française » qui soit en règle avec la loi des cadres élaborés sur les conclusions de la Commission Tirman : c'est la Direction de l'Agriculture.

« Avec le départ de M. Gillin, chef de service, et celui de divers sous-chefs, dont M. Isambert, retourné dans la magistrature, avec, en outre, les mises à la retraite qui vont être effectuées, cette année, cette importante administration aura des effectifs rapportés au chiffre fixé par l'éminent directeur de conseillers d'Etat, qui vint l'an passé tenir ses assises dans les administrations tunisiennes ».

Il en est une autre qui s'appelle la direction générale des Finances où l'on compte toujours neuf chefs de service — nous disons neuf — alors que la commission Tirman n'en laisse subsister que trois.

Il y a donc aux Finances six chefs de service de trop ».

Ce sont tous ces fonctionnaires en surmombre qui grignotent le budget au point qu'on ne trouve plus d'argent pour entreprendre des travaux de première nécessité.

Ils se complaisent si bien dans leur fromage de 48000 francs, sans compter quelques petits suppléments, qu'ils ne veulent plus le quitter.

Mais de deux choses l'une :

Ou les décisions de la commission Tirman doivent être tenues pour valables et exécutées ou on n'en tient pas compte et alors il ne fallait pas les promulguer ?

LA POSTE LAISSE TOUJOURS A DESIRER A LA REUNION

En février 1925 nous avons adressé au trésorier du monument Roland Garros à St. Denis de la Réunion un mandat de cent francs provenant de quelques souscriptions recueillies auprès d'amis du journal dont la liste fut publiée par nous et par notre excel-

lent confrère la « Guerre Sociale » de St. Denis.

Ce mandat était naturellement envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception et avis de paiement.

Nous aurions dû recevoir l'un et l'autre trois ou quatre mois après, cependant rien ne nous parvint.

Las d'attendre nous priâmes le bureau expéditeur de les réclamer et ces jours derniers, près de deux ans après l'envoi, un an après la réclamation, nous sommes avisés que le mandat a été payé en..... décembre 1925 ! Soit dix mois après l'envoi.

A qui l'a-t-on payé ? Nous l'ignorons toujours le bureau de St. Denis ne l'ayant point fait connaître pas plus que le trésorier du comité ne nous en a accusé réception, aussi sommes-nous perplexes. Y aurait-il encore des brebis galeuses à la poste de la Réunion, en tout cas on y est bien négligent.

UN NOUVEAU CONFRERE

Après une éclipse de quelques années « l'Intransigeant » a reparu ces jours derniers.

Nous y avons revu la signature d'Armand sourire qui longtemps collabora à notre journal où il n'a laissé que des amis.

Nous lui souhaitons bonne chance et succès.

ENIGME ! ENIGME !

Comment se fait-il que des soudages opérés dans le Cap Bon ayant dégagé des gaz indiquant nettement la présence d'une nappe pétrolière les recherches aient été abandonnées. Et le matériel transporté en Roumanie ?

N'y aurait-il pas la encore un de ces coups signalés par notre confrère « l'Evolution nord-africaine » qui prétend qu'on fait sauter les puits, algérien lorsque la présence du pétrole est certaine ?

Notre diligent service des mines devrait bien s'en assurer et rassurer le public car le précieux liquide se vend dix fois plus qu'avant la guerre malgré la baisse du dollar.

CONTRE LES ECRASEURS

Nous nous joignons au « Journal de Tunis » pour demander qu'une surveillance plus active soit exercée sur les automobiles qui parcourent St. Germain à des vitesses vraiment exagérées sans souci du piéton.

Quelques bons procès-verbaux auraient raison de tous ces écraseurs de chiens poules et, c'est miracle que les promeneurs ne le soient pas aussi.

ARMEE MARINE COLONIES (Paris)

NOTRE RIVE (Alger)

LE RUY BLAS (Paris)

Trois belles publications qui les instruiront ou les amuseront.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

SUCCES UNIVERSITAIRE

Nous adressons nos bien sincères félicitations au jeune Roland fils de notre excellent et vieil ami, M^r Antoine Gaudiani officier de la légion d'honneur avocat défenseur et délégué au Grand Conseil qui vient de passer brillamment à Alger sa licence en droit et a été reçu avec la mention assez bien à l'examen de capacité en droit.

TELE-HAVAS

Nos sincères félicitations à notre excellent confrère, M. A. Canal, directeur de l'Agence Havas pour la présentation de son indicateur téléphonique de format réduit et pratique.

Très facile à consulter, cet indicateur est appelé à rendre service à tous les abonnés du téléphone.

AVIS

Bons dessinateurs, projeteurs et surveillants de travaux sont demandés par le Service des Travaux Maritimes du Port de Bizerte. — Adresser demande avec références et prétentions à Monsieur le Directeur des Travaux Maritimes à La Pêcheurie.

DEUIL

Nous adressons à la famille Cohen-Tanugi nos sincères condoléances à l'occasion du deuil cruel qui vient de la frapper dans la personne de M. Clément Cohen-Tanugi, leur fils, frère, oncle et allié décedé la semaine dernière emportant regrets unanimes de ceux qui le connaissent.

ANIS BERGER

Apéritif anisé

Ets Claude Berger et Cie. — Marseille

Chemins de fer

de Paris à Lyon et à la Méditerranée
Pour visiter
l'Avallonnais et le Morvan

Le moyen le plus pratique et à la fois le plus économique pour visiter toutes les curiosités que recèle l'admirable région de l'Avallonnais et du Morvan, c'est d'en parcourir les routes en automobile.

Les autocars P.L.M., qui sillonnent cette région du 10 avril au 30 septembre, offrent, à cet égard, aux touristes toutes les commodités désirables : confort, régularité des horaires et choix judicieux des itinéraires.

Les mardi, jeudi et dimanche, du 10 au 24 avril, les jeudi et dimanche du 25 avril au 30 juin, des voitures partent le matin d'Avallon et y reviennent le soir même en passant par Quarré-les-Tombes, La Pierre-qui-Vire, Gouloux, Le Lac des Settons, Montsauche, Lormes, le château de Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Sermizelles.

Le 2 juillet au 30 septembre, ce circuit sera remplacé par deux autres, qui partiront également d'Avallon, l'un pour la visite de l'Avallonnais, l'autre pour celle du Morvan. Le premier aura lieu tous les jours et permettra de visiter la Pierre-qui-vire, Quarré-les-Tombes, Chastellux, Pierre-Perthuis, Saint-Père, Vézelay et Arcy-sur-Cure. L'autre sera effectué les mardi, jeudi et dimanche pendant les mois de juillet et de septembre : tous les jours en août, et passera par Meluzien, Quarré-les-Tombes, la Roche du Chien, Gouloux, Montsauche, le Lac des Settons, Château-Chinon, Lormes et Chastellux.

DEMANDEZ PARTOUT
le Rhum Chauvet
Agent Dépositaire : J. CURTELLIN fils
19 rue du Maroc, Tunis. Tél. 0,95

DIRECTION GÉNÉRALE DU COMMERCE
ET DE LA COLONISATION

SERVICE DE LA GHABA

AVIS

Les ventes de caroubes et figues d'Inde commenceront le 16 juillet 1927 à Tunis et Zaghouan, le 17 juillet dans la circonscription de Soliman, le 20 juillet à Tébouba, et le 1^{er} août dans la circonscription de Bizerte.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture (Service de la Ghaba).

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le **lundi 11 juillet** il sera procédé au siège de l'Administration des Habous, Rue de l'Eglise N° 55 à Tunis à NEUF HEURES DU MATIN à l'adjudication de location d'une boutique située à Tunis, Place aux chevaux N° 7, pour le restant de l'année courante, et les deux années suivantes sur une mise à prix de 462 francs par an. Tous les frais d'adjudication sont à la charge de l'adjudicataire.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'oukil des habous des medersas.

Le Président des Habous,
Mohamed Salah Baccouche.

SPLENDID-HOTEL TUNIS

Ouvert en 1927
Téléphone dans toutes les chambres avec la poste.

ASCENSEUR

Chambres avec salle de bains
Eau courante partout - Chauffage central

GRAND HOTEL ET HOTEL DE GENÈVE

Hôtel Eymon

Scuffle du Zéphyr - Marsa Plage

J. EYMON & Co. Propriétaires.

COMBATTEZ LE

PALUDISME

et ses conséquences
Anémie, faiblesse, manque d'appétit, etc. par
L'AMALARIOL

en pilules : 4 par jour
L'AMALARIOL, pris à raison de 2 à 4 pilules par jour, est aussi un **PREVENTIF DE LA MALARIA** et un **EXCELLENT FORTIFIANT**.

Prix du flacon de 45 pilules 19 fr. 60
En vente dans toutes Pharmacies
Gros : JASMA, Tunis

Korbous

raison : 15 novembre à 15 Mai

Maison de Pyrotechnie

Fondée en 1888 - Téléphone 1 30

Paonessa Père & Fils

Artificiers

Inventeurs de Projectiles de Guerre
Pourvoyeurs de S.A. le Bey et de la ville de Tunis
Fabrique à Borj-el-Khazn - Magasin de vente : 3, rue de Bregat

Vente et location d'articles d'illuminations et de décorations drapeaux français et internationaux de toutes dimensions sur commande, entreprise d'illuminations électriques pour les Fêtes Publiques et privées

TRIBUNES ET STALLS POUR FÊTES ET EXPOSITIONS

Demandez partout les
apéritifs Licari

Pianos
ERARD, PLEYEL & HOFMANN

les trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

5, Rue Es-Sadikia TUNIS

N.B. - Etant donné l'importance de nos achats nous venons nos pianos à des prix défiant toute concurrence

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger
Téléphone 553

NOURRITURE QUI EMBELLIT LE TEINT

Par le Docteur Grosmand, Spécialiste de la Peau



verté de points noirs et de pores dilatés. Pour remédier à ceci et rendre votre épiderme ferme, frais et rose et lui donner un aspect

juvénile, vous devez le nourrir de l'extérieur avec de la crème fraîche et de l'huile d'olive purifiées. Quand elles sont convenablement préparées par des moyens artificiels, la crème et l'huile deviennent non-grasses et forment un des meilleurs aliments connus pour nourrir la peau et reconstruire les tissus. Votre pharmacien peut vous les préparer en quelques jours ou vous pouvez obtenir maintenant de la crème fraîche et de l'huile d'olive pures, scientifiquement purifiées et combinées dans de justes proportions avec d'autres ingrédients, précieux régénérateurs de la peau, dans la Crème Tokalon. Beaucoup de femmes, ayant dépassé 40 et 50 ans, mères de grands enfants, ont presque l'air de jeunes filles, grâce à l'usage de ce précieux aliment pour la peau et les tissus. Ce produit ne fait pas pousser le moindre duvet et n'irrite pas l'épiderme le plus délicat. Il est présenté sous deux formes : une crème de beauté absolue, non-grasse et une crème légèrement grasse pour les femmes qui ont le visage sec. Des réserves, satis-faisants sont garantis dans chaque boîte et votre argent vous sera remboursé.

Magasin Général

TUNIS - 16, 18, 22, AVENUE DE FRANCE, RUES AMILCAR, ANNIBAL ET RÉGULUS - TUNIS

SOLDES d'ÉTÉ

LUNDI 11 Juillet et jours suivants

LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE LA TUNISIE

TISSUS, CONFECTIONS Dames et Enfants, MODES, CHAPELLERIE Hommes et Enfants, LINGERIE, BONNETERIE, CHÈMISES, CRAVATES, CHAUSSURES, OMBRELLES, ETC., ETC., ETC.

VOIR NOS ÉTALAGES

SERVICE DE LIVRAISONS PAR AUTOMOBILES EN VILLE ET EN BANLIEUE (Bardo, St-Henri, Manouba, Franceville, Mutuelleville, Djebel-Djelloud, Ariana, etc)

ACCUMULATEUR FULMEN

Supérieur au meilleur. Comptoir Général des Produits Lubrifiants 11, avenue Jules-Ferry - Tunis. Téléphone 6 - 68.

Comptoir National d'Escompte Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - MATEUR-SFAX SOUSSE-MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change.
Location de compartiments de COFFRES - FORTS.
DÉPÔT DE COLIS

VÊTEMENTS J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance. Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.040 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.040 francs.

SIÈGE SOCIAL : 2, Rue Pillet-Will et 17, Rue Laffite - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M.
J. O. FELICI, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4-79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

c^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée

AGENCE DE TUNIS

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia. Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. - Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciments

PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)

BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Télex : Tunis n° 197. Potinville n° 2 réseau d'Hammam-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue. CINQ et DEMI pour CENT à 6 mois et SIX pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français

Imm. au trib. de comm. de Lyon n° B 1624

AGENCE DE TUNIS

Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.

L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE À VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille d'Or, Exposition Universelle de Paris 1900, Médaille vermeille au Concours Paris 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à bague, à percussion

Centrale et à Hammerless

Choix de Révolvers et Pistolets automatiques

Vente de Poudre de l'Etat

TAIEB ELLAMTI - SOUSSE

Téléphone 80 - Télég. TAIEB ELLAMTI - Soussse

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI, Propriétaire

7, Rue Amilcar - TUNIS

Service à la Carte - Repas sur commande - Vraie Cuisine italienne - Spécialité de Ravioli et Cassate - Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples - Vins de Piémont et Vins de Chianti.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite
Procédés et brevets A. NOBEL

PELLET César, Agent

DÉPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N - 1 Détonateurs, Méches de mines
3 tissus goud round. Télég. 1.39 - Adresse Télég. : PELLET T - Tunis

L'Huile qui graisse le plus

« Vacuum Mobiloil »

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI

Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint-Charles - TUNIS

Télég. Import-Tunis - Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1864 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 29, Boulevard Haussmann
Agence de TUNIS, Place de Rome

Principales opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants intérêts
Escompte et encaissement d'effets de commerce - Avances sur marchandises et connaissements - Crédits documentaires - Délivrance de chèques sur tous pays - Opérations de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avances sur titres - Gardes de titres - Paiement de coupons - Virements télégraphiques - Lettres de crédit circulaires en francs et en monnaies étrangères. - Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »

(20^{ème} ANNÉE)

28, Rue d'Italie - TUNIS - Téléph. 18.06

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à l'OFFICE FRANÇAIS.

GARAGE VICTORINE

12, Rue de Vesoul

Machines Agricoles

R. WALLUT & Co

Société Anonyme au capital de 40 Millions de francs

entièrement versés

TUNIS - 93, Rue de Portugal - TUNIS

Collection la plus complète de machines pour l'Agriculture

Catalogues et renseignements franco sur demande

Adresse télégraphique : Wallut-TUNIS - Tél. 1.74

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs

Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia

Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et lettres de crédits - Change de monnaies - Garde de Titres et Objets précieux - Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie

Chaux et Ciments « Valette-Visillard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées

Fil de fer à fourrage 13-14-15

BURRATX : 8, Rue Es-Sadikia, Tunis

Entrepôt : Rue de Portugal prolongée